

**Fiches de données de sécurité****NVA155 Enviroline 125LV Part B Low Temperature****Version No. 1 Date de la révision 26/08/11**

Conforme aux exigences de la Réglementation (CE) N°1907/2006 (REACH), Annexe II et Réglementation (CE) N° 1272/2008

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit** Enviroline 125LV Part B Low Temperature

Code du produit NVA155

Numéro d'enregistrement

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage normal Voir la fiche technique

Mode d'application Voir la fiche technique

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Fabricant</b>	International Paint Ltd. Stoneygate Lane Felling Gateshead  Tyne and Wear NE10 0JY UK	<b>Fournisseur</b>	International Peinture SA 12, rue Théodore Maillart BP 1291 76068 Le Havre Cedex France
------------------	--	--------------------	---

**Téléphone No** +44 (0)191 469 6111**Téléphone No** +33 (0)2 35 22 13 50**Télécopie** +44 (0)191 438 3711**Télécopie** +33 (0)2 35 22 13 52**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Fabricant** +44 (0)191 469 6111 (24 hr)**Fournisseur** +33 (0)2 35 22 13 50 (24 hr)**No de téléphone d'un organisme officiel:  
Conseils destinés aux médecins et aux hôpitaux  
uniquement**

+44 (0)844 892 0111

+33 (0)1 40 05 48 48

**Email** sdsfellinguk@akzonobel.com**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Mélange PAS encore classifié selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008****Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE.**

C Corrosif.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R68 Possibilité d'effets irréversibles.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la directive 1999/45/CE



Corrosif

**Contient:** Phénol, m-xylylènediamine, 4,4'-Diaminodicyclohexylméthane,

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R68 Possibilité d'effets irréversibles.

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### Phrase P

## 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE - arrêté du 10 octobre 1983, ou avec valeurs limites d'exposition.

Voir chapitre 8 pour les limites.

Noms/Désignations chimiques	Poids %	67/548/CEE Classification	Classification CE N° 1272/2008	Notes
Alcool benzylique CAS: 0000100-51-6 Numéro CE 202-859-9 Numéro d'index: 603-057-00-5 N° Enr. REACH: 01-2119492630-38-xxxx	10 - < 25	Xn;R20/22	Acute Tox. 4;H332 Acute Tox. 4;H302	[1]
m-xylylènediamine CAS: 0001477-55-0 Numéro CE 216-032-5 Numéro d'index: N° Enr. REACH:	2.5 - < 10	Xn;R20/22 C;R35 Xi;R43 N;R52/53	Acute Tox. 4;H302 Acute Tox. 3;H331 Skin Corr. 1;H314 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 3;H412	[1][2]
Phénol CAS: 0000108-95-2 Numéro CE 203-632-7 Numéro d'index: 604-001-00-2 N° Enr. REACH:	2.5 - < 10	Muta. Cat. 3;R68 T;R23/24/25 C;R34 Xn;R48/20/21/22	Muta. 2;H341 Acute Tox. 3;H331 Acute Tox. 3;H311 Acute Tox. 3;H301 STOT RE 2;H373	[1][2]

			Skin Corr. 1B;H314	
4,4'-Diaminodicyclohexylméthane CAS: 0001761-71-3 Numéro CE 217-168-8 Numéro d'index: N° Enr. REACH:	1 - < 2.5	Xn;R22 C;R34 Xi;R43 N;R51/53	Acute Tox. 4;H302 Skin Corr. 1;H314 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 2;H411	[1]
Xylène CAS: 0001330-20-7 Numéro CE 215-535-7 Numéro d'index: 601-022-00-9 N° Enr. REACH:	1 - < 2.5	R10 Xn;R20/21 Xi;R38	Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox. 4;H332 Acute Tox. 4;H312 Skin Irrit. 2;H315	C [1][2]
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl) phénol CAS: 0000090-72-2 Numéro CE 202-013-9 Numéro d'index: 603-069-00-0 N° Enr. REACH:	1 - < 2.5	Xn;R22 Xi;R36/38	Acute Tox. 4;H302 Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315	[1]
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) CAS: 0064742-95-6 Numéro CE 265-199-0 Numéro d'index: 649-356-00-4 N° Enr. REACH:	0 - < 1	Xn;R65	Asp. Tox. 1;H304	H; P [1]
Éthylbenzène CAS: 0000100-41-4 Numéro CE 202-849-4 Numéro d'index: 601-023-00-4 N° Enr. REACH:	0 - < 1	F;R11 Xn;R20	Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 4;H332	[1][2]

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

\* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Cas général

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

#### Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

#### Contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

#### Ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO<sup>2</sup>, poudres, eau pulvérisée.

A ne pas utiliser: jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu produit de la fumée noire. Des produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes de nitrogène. Évitez toute exposition et utilisez un appareil respiratoire le cas échéant.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition, ne pas allumer ou éteindre les lumières ou un équipement électrique non protégé.

En cas d'épandage dans un espace confiné, évacuer l'endroit et vérifier que les niveaux de vapeur de solvants sont inférieurs à la limite inférieure d'explosivité avant d'y repénétrer.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation

Les vapeurs de solvants contenues dans cette préparation sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Les locaux de stockage, préparation et application doivent être ventilés pour empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dans zone de stockage

Manipuler les emballages prudemment de manière à éviter les chocs et les épanchements.

Il est interdit de fumer et d'utiliser des flammes nues dans les locaux de stockage. Il est recommandé

d'utiliser des chariots élévateurs et des équipements électriques protégés.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir éloigné des matériaux suivants : agents oxydants, bases alcalines fortes, acides forts.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistilage. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Stocker sur béton ou autre sol imperméable de préférence avec un bac de rétention. Ne pas gerber sur plus de trois hauteurs.

Conserver le récipient bien fermé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker conformément aux réglementations en vigueur.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun scénario d'exposition disponible, se reporter aux données de la section 1.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition suivantes ont été établies par: le Ministère du Travail.

Substance	V.L.E.(15mm)		V.M.E.(8 h/j)		Commentaires
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	
m-xylylènediamine	-	0.1	-	-	
Phénol	4	15.6	2	7.8	
Titanium dioxyde	-	-	-	10	
Xylène	100	442	50	221	
Éthylbenzène	100	442	20	88.4	

\* Risque de pénétration percutanée.

## Valeurs DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible pour le mélange.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

## Protection des yeux/du visage

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides. Protection des yeux doit répondre aux exigences de la norme EN 166.

## Protection de la peau

Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: Multicouches clinquant stratifié type de gants ou similaire.

Non recommandé: caoutchouc butyle, PVC.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante: [www.esig.org](http://www.esig.org)

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

### Divers

Porter des vêtements qui doivent couvrir le corps, les bras et les jambes. Les crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Des crèmes à base de gelée de pétrole, comme la vaseline, ne doivent pas être utilisées. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### Protection respiratoire

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

### Risques thermiques

Aucune donnée disponible pour le mélange.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Couleur claire Liquide
<b>Odeur</b>	Odeur d'amine
<b>Seuil olfactif</b>	Non mesuré
<b>pH</b>	Non mesuré
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	Non mesuré
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b>	110
<b>Point d'éclair (°C)</b>	66
<b>Vitesse d'évaporation (Ether = 1)</b>	Non mesuré
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Limite inférieure d'explosion;: .8 Non mesuré Limite supérieure d'explosivité: 13 Non mesuré
<b>Tension de vapeur (Pa)</b>	Non mesuré
<b>Densité de vapeur</b>	Plus lourdes que l'air;
<b>Densité relative</b>	1.37
<b>Solubilité(s)</b>	Non miscible
<b>Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)</b>	Non mesuré
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Non mesuré
<b>Température de dégradation (°C)</b>	Non mesuré
<b>Viscosité (cSt)</b>	Non mesuré

## 9.2. Autres informations

Pas d'autres informations

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse si manipulé et stocké selon les instructions (Voir section 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut présenter une réaction exothermique avec : agents oxydants, bases alcalines fortes, acides forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir éloigné des matériaux suivants : agents oxydants, bases alcalines fortes, acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le feu produit de la fumée noire. Des produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes de nitrogène.

Évitez toute exposition et utilisez un appareil respiratoire le cas échéant.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Les produits à base d'amines peuvent provoquer une irritation et une sensibilisation de la peau.

Ingrédient	Oral LD50, mg/kg	Cutané LD50, mg/kg	Inhalation Vapeurs LD50, mg/L/4hr	Inhalation poussières/ brouillards LD50, mg/L/4hr
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol - (90-72-2)	1,200.00, Rat	1,280.00, Rat	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
4,4'-Diaminodicyclohexylméthane - (1761-71-3)	1,000.00, Rat	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	0.40, Souris
Alcool benzylique - (100-51-6)	1,230.00, Rat	2,000.00, Lapin	4.178, Rat	Aucune donnée disponible.
m-xylylènediamine - (1477-55-0)	930.00, Rat	2,000.00, Lapin	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Phénol - (108-95-2)	317.00, Rat	630.00, Lapin	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) - (64742-95-6)	6,800.00, Rat	3,400.00, Lapin	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Xylène - (1330-20-7)	4,299.00, Rat	1,700.00, Lapin	21.00, Rat	Aucune donnée disponible.
Éthylbenzène - (100-41-4)	3,500.00, Rat	15,433.00, Lapin	17.20, Rat	Aucune donnée disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 3 pour plus de détails.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### Écotoxicité aquatique

Noms	96 hr LC50 fish, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algae, mg/l
Alcool benzylique - (100-51-6)	10.00, <i>Lepomis macrochirus</i>	55.00, <i>Daphnia magna</i>	700.00 (72 hr), Algues
m-xylylènediamine - (1477-55-0)	100.00, <i>Oncorhynchus mykiss</i>	16.00, <i>Daphnia magna</i>	Aucune donnée disponible
Phénol - (108-95-2)	3.73, <i>Oncorhynchus gorboscha</i>	3.29, <i>Ceriodaphnia dubia</i>	46.42 (96 hr), <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>
4,4'-Diaminodicyclohexylméthane - (1761-71-3)	46.00, <i>Leuciscus idus</i>	6.84, <i>Daphnia magna</i>	140.00 (72 hr), Algues
Xylène - (1330-20-7)	3.30, <i>Oncorhynchus mykiss</i>	8.50, <i>Palaemonetes pugio</i>	100.00 (72 hr), Chlorococcales
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl) phénol - (90-72-2)	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) - (64742-95-6)	9.22, <i>Oncorhynchus mykiss</i>	6.14, <i>Daphnia magna</i>	19.00 (72 hr), <i>Selenastrum capricornutum</i>
Éthylbenzène - (100-41-4)	4.20, <i>Oncorhynchus mykiss</i>	2.93, <i>Daphnia magna</i>	3.60 (96 hr), <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU 3066  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies PAINT  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN UN 3066 Peintures, 8, III

IMDG Classe/Div 8 Sous-catégorie -  
Ségrégation du groupe No segregation group appropriate  
EmS F-A,S-B

OACI/IATA Classe 8 Sous-catégorie -

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN Environmentally Hazardous: Non

IMDG Polluant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### Législation UE

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

### Législation nationale

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les peintures et vernis et si l'application par pulvérisation est possible.

## SECTION 16: Autres informations

IMPORTANT NOTE: the information contained in this data sheet (as may be amended from time to time) is not intended to be exhaustive and is presented in good faith and believed to be correct as of the date on which it is prepared. It is the user's responsibility to verify that this data sheet is current prior to using the product to which it relates.

Persons using the information must make their own determinations as to the suitability of the relevant product for their purposes prior to use. Where those purposes are other than as specifically recommended

in this safety data sheet, then the user uses the product at their own risk.

**MANUFACTURER'S DISCLAIMER:** the conditions, methods and factors affecting the handling, storage, application, use and disposal of the product are not under the control and knowledge of the manufacturer. Therefore the manufacturer does not assume responsibility for any adverse events which may occur in the handling, storage, application, use, misuse or disposal of the product and, so far as permitted by applicable law, the manufacturer expressly disclaims liability for any and all loss, damages and/or expenses arising out of or in any way connected to the storage, handling, use or disposal of the product. Safe handling, storage, use and disposal are the responsibility of the users. Users must comply with all applicable health and safety laws.

Unless we have agreed to the contrary, all products are supplied by us subject to our standard terms and conditions of business, which include limitations of liability. Please make sure to refer to these and / or the relevant agreement which you have with AkzoNobel (or its affiliate, as the case may be).

© AkzoNobel

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de la Règlement (CE) N° 1907/2006.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R35 Provoque de graves brûlures.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R68 Possibilité d'effets irréversibles.

**Les sections suivantes ont changé depuis la précédente révision.**

Fin du document



La Fiche Technique , la Fiche de Données de Sécurité et l'étiquette sur la boîte de produit constituent l'ensemble des informations relatives à un produit. Pour se procurer la Fiche Technique d'un produit, contacter International ou se connecter sur un de nos sites internet. [www.yachtpaint.com](http://www.yachtpaint.com), [www.international-marine.com](http://www.international-marine.com), [www.international-pc.com](http://www.international-pc.com).